



La traite des femmes : comprendre et savoir agir

Par Ghislaine Sirois et Louise Allaire

2018

Remerciements

Le Colibri Centre des femmes francophones du comté de Simcoe et les auteures tiennent à remercier, pour leur participation à ce projet, les femmes qui ont déjà été prises dans la traite des personnes, les intervenantes des maisons d'hébergement et des centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles, les travailleuses de rue, les policières et les intervenantes des services aux victimes ainsi que toute autre personne ayant fourni des données et répondu à nos questions tout au long de la rédaction du présent rapport.

Le Colibri remercie également le ministère des Services sociaux et communautaires d'avoir accordé les fonds pour réaliser ce projet. Il est entendu que les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteures et non celles du gouvernement de l'Ontario.



© Le Colibri et Ghislaine Sirois, 2018.

Table des matières

Introduction	6
Ce qu'on entend par traite des personnes	7
Les divers aspects de la traite des personnes	8
L'ampleur du problème	8
Les types d'exploitation	9
Les facteurs de vulnérabilité	10
La vulnérabilité des femmes autochtones.....	11
Qui en profite?	13
La problématique telle qu'elle se présente en Ontario	15
Un aperçu de la situation	15
Les maisons d'hébergement.....	16
Le recrutement	17
L'engrenage.....	19
Sortir du circuit.....	20
La problématique telle qu'elle se présente dans les services en français	20
Comment déceler si une personne est prise dans la traite.....	22
En phase de séduction	23
Prise dans la traite	23
Les répercussions.....	24
Comment aider une personne prise dans la traite?	25
La prostitution	26
Le concept du travail décent.....	29
Mesures prises par les gouvernements en matière de traite des personnes	31
Le gouvernement fédéral.....	31
Le gouvernement provincial de l'Ontario	33
Les meilleures pratiques	34
Meilleures pratiques générales.....	36
Approche TSPT dans le cas de femmes et de filles victimes d'exploitation sexuelle	38
Recommandations d'actions à prendre	39

Conclusion	42
Annexe 1 - Questionnaires utilisés.....	43
Entrevues CALACS (à adapter pour les conseils scolaires).....	43
Entrevues (corps de police).....	44
Annexe 2 - Modèle de protocole d'intervention dans les cas de traite des femmes et des filles (à adapter).....	46
Bibliographie	47

Introduction

Le Colibri Centre des femmes francophones du comté de Simcoe offre des services de soutien aux femmes francophones aux prises avec la violence à caractère sexuel et la violence conjugale. Depuis son ouverture en 2008, le Colibri a réalisé dans la communauté plusieurs activités de sensibilisation portant sur des enjeux tels que la violence conjugale, les agressions à caractère sexuel, la prostitution et l'offre de services en français. Depuis quelques années, la traite des femmes et des filles a fait l'objet de reportages dans les médias du comté de Simcoe à plusieurs reprises. Un comité régional (fonctionnant uniquement en anglais) a été formé. Il se compose de représentantes et représentants des services sociaux, du secteur de la violence faite aux femmes, des services aux victimes, de la police et de la justice.

Afin d'informer la communauté de langue française sur les questions liées à la traite, le Colibri a élaboré un projet d'étude et prévu la tenue d'un forum à l'intention des intervenantes et intervenants de différents secteurs : services sociaux, éducation, justice, services à l'enfance et autres. Le projet vise à mieux informer les intervenantes et intervenants qui travaillent auprès des femmes (et des filles) d'expression française qui sont prises dans la traite des répercussions de celle-ci, ainsi qu'à établir les meilleures pratiques pour desservir cette clientèle. Tout en étant pertinente à la région, cette information pourrait servir dans d'autres collectivités où la même problématique est présente. Par la suite, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) s'est engagée à assurer un suivi en offrant de la formation et des outils aux intervenantes des divers secteurs.

Le projet du Colibri comprend les éléments suivants :

- Une étude sur l'état des lieux : ce qu'est la traite des personnes, quelle en est l'ampleur, qui est impliqué, quel lien a-t-elle avec la prostitution et comment la problématique se présente-t-elle en Ontario;
- Un forum de discussion sur l'enjeu que représente la traite des personnes afin de mieux comprendre la problématique et être en mesure de mieux intervenir;
- L'élaboration de recommandations en vue d'actions futures.

On verra également comment déceler si une personne est une victime de la traite et quelles sont les meilleures pratiques en cours. Finalement, nous proposerons des pistes d'action à entreprendre.

Ce qu'on entend par traite des personnes

Les pays membres des Nations Unies ont adopté un protocole qui définit ainsi la traite des personnes :

« Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes¹. »

La traite des personnes est un phénomène d'une grande complexité.

- La traite s'exerce dans le domaine du travail (restaurants, hôtels, fermes, entreprises, mines, etc.), dans le cadre du travail domestique et de l'exploitation sexuelle.
- Elle concerne des enfants et des adultes.
- Elle implique des citoyennes et citoyens canadiens et de nouveaux arrivants, parfois illégaux.
- Les victimes sont vulnérables, ont peur de faire appel aux autorités, ne connaissent pas les ressources disponibles ou n'ont pas de moyens de communiquer avec les services d'aide, puisque les trafiquants utilisent plusieurs tactiques pour contrôler, maltraiter, exploiter et tirer profit des victimes.

Lorsque les gouvernements de niveau fédéral ou provincial et les intervenantes et intervenants des divers secteurs veulent intervenir, tous et toutes doivent tenir compte de cette complexité. Plusieurs domaines législatifs sont touchés : droits de la personne, immigration, droit du travail,

¹ Protocole additionnel à la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, Nations Unies, 2000.

http://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf

protection des enfants, dispositions relatives à la violence (voies de faits, violences sexuelles, etc.) et autres.

Les divers aspects de la traite des personnes

L'ampleur du problème

Puisque les trafiquants opèrent dans l'illégalité et que les personnes prises dans la traite dénoncent peu, il est très difficile d'avoir des données exactes sur le phénomène. Selon UNICEF USA², il y aurait 21 millions de personnes dans la traite, dont 5,5 millions sont des enfants. En Amérique du Nord, il y aurait un million et demi de personnes prises dans la traite. Pour sa part, le site *Free the Slaves*³ estime qu'il y en aurait 40 millions dans le monde, dont la majorité (71 %) serait des femmes et des filles.

Que le nombre réel soit de 20 ou de 40 millions, il s'agit d'un nombre considérable de personnes privées de liberté et exploitées :

- par l'industrie du sexe et de la pornographie;
- pour du travail dans les hôtels et restaurants, sur les fermes, dans la construction, dans des usines et dans les mines;
- pour du travail domestique;
- pour le recrutement dans des armées et groupes de combattants;
- pour des mariages forcés;
- pour le prélèvement d'organes.

Différents rapports indiquent qu'il y a eu augmentation du nombre de plaintes au cours des dernières années. Cependant, on ne sait pas si cette augmentation est réelle ou si elle est due à un meilleur travail de dépistage de la part des enquêteurs. Malgré cette augmentation, le nombre de plaintes demeure peu élevé au Canada. Statistiques Canada rapporte qu'il y a eu 396 cas rapportés entre 2009 et 2014. De ces cas :

- 93 % des victimes étaient des femmes;
- 47 % avaient entre 18 et 24 ans;
- 25 % avaient moins de 18 ans.

² <https://www.unicefusa.org/stories/infographic-global-human-trafficking-statistics>

³ <https://www.freetheslaves.net/about-slavery/slavery-today/>

⁴ <https://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14641-eng.htm>

Les types d'exploitation

Nous avons vu plus tôt que la traite des personnes se pratiquait en partie afin de fournir une main-d'œuvre à bon marché dans les fermes, l'hôtellerie, la restauration et la construction. Étant donné le mandat du Colibri, nous nous intéresserons dans la présente étude à la traite des femmes et des filles aux fins d'exploitation sexuelle, sans toutefois ignorer qu'elles sont aussi exploitées dans le cadre du travail (domestique ou autre), de mariages forcés ou d'autres situations (par exemple, par des combattants, pour le prélèvement d'organes, la mendicité, la criminalité forcée, etc.).

Parmi les personnes trafiquées, 37,5 % seraient contraintes à des mariages forcés⁵, toutes des femmes et des filles selon le rapport de l'United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC). Par exemple, des femmes vulnérables sont recrutées dans les pays de l'Europe de l'Est et contraintes d'épouser des hommes voulant avoir accès à des pays de l'Union européenne. Au Viêt Nam, des femmes et des filles sont vendues en Chine par des trafiquants, ou parfois par leurs familles, à des hommes cherchant des épouses. Puisqu'il y a eu paiement, les acquéreurs peuvent croire que les épouses sont une « possession » et elles sont alors à risque de devenir des esclaves sexuelles et domestiques sous le contrôle du mari et sujettes à sa violence.

Chez les femmes et les filles haïtiennes, il y a la situation des « Restavèk » (« reste avec » en créole), c'est-à-dire le plus souvent des enfants pauvres placées en domesticité en Haïti ou à l'étranger sous promesse d'une vie meilleure, et qui finissent par être soumises à toutes sortes d'abus, dont ceux d'ordre sexuel, et ce, pendant de longues années. Plusieurs femmes d'autres origines sont aussi contraintes au travail domestique, pour lequel elles sont peu ou pas payées du tout.

Parmi les autres types d'esclavage, soulignons l'esclavage sexuel par des combattants armés : si les garçons sont le plus souvent recrutés comme soldats, les filles, elles, sont soumises au mariage forcé ou à l'esclavage sexuel au service des chefs ou des soldats.

On parle de traite aux fins d'exploitation sexuelle quand une personne est contrôlée par un individu ou un gang pour travailler dans un bar de

⁵ UNODC, *Global Report on Trafficking in Persons 2016* (United Nations publication, Sales No. E.16.IV.6). https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/GLOTIP14_ExSum_french.pdf

danseuses, un « bar à gaffes » (c'est-à-dire où la danseuse offre aussi des services sexuels au client), une agence d'escortes, un salon de massage érotique, une maison close ou toute autre forme de prostitution, et que les revenus reviennent en entier ou en grande partie à l'exploiteur.

Les facteurs de vulnérabilité

Selon le *Global Report on Trafficking in Persons 2016*⁶ préparé par les Nations Unies, parmi les personnes trafiquées, 54 % seraient victimes d'exploitation sexuelle et, parmi celles-ci, la proportion de femmes et de filles serait de 94 %. La principale caractéristique d'une personne vulnérable à la traite pour fin d'exploitation sexuelle est donc le fait d'être une femme ou une fille. À ce facteur de vulnérabilité s'ajoute le fait :

- d'être pauvre;
- d'être peu instruite;
- d'être une femme autochtone;
- d'être jeune;
- d'être sans papiers;
- d'avoir déjà été victime de violence (par exemple, d'avoir été exploitée sexuellement dans l'enfance, d'avoir vécu l'inceste).

En effet, les femmes sont davantage vulnérables si elles ont vécu des abus dans l'enfance, souvent parce qu'elles ne savent pas qu'elles ont le droit de dire non, qu'elles ont été entraînées à répondre aux exigences de l'autre et que leur estime d'elle-même est atteinte.

La pauvreté est un facteur commun, quoique les femmes ou les filles de milieux mieux nantis ne sont pas à l'abri d'être enrôlées dans la traite.

« La traite et l'exploitation dans le monde touchent le plus durement les groupes les plus appauvris; l'oppression, la discrimination systémique et la pauvreté sont des vulgarisations universelles pour trouver les groupes surreprésentés dans la traite de personnes et l'exploitation sexuelle⁷. »

Par ailleurs, la vulnérabilité à l'exploitation augmente lorsqu'une femme a peu de possibilités de subvenir à ses besoins ou à ceux de sa famille à cause d'un haut taux de chômage, de son manque d'éducation ou d'expérience, de

⁶ UNODC, 2016. https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/GLOTIP14_ExSum_french.pdf

⁷ Association des femmes autochtones du Canada, « Exploitation sexuelle et traite des filles et des femmes autochtones : Revue de la littérature et entretiens auprès d'intervenants clés, Rapport final », 2014, p.15.

son statut précaire, de la non-reconnaissance de ses diplômes ou de la discrimination pour l'un ou l'autre motif⁸.

Les femmes en situation de handicap sont aussi vulnérables à la traite, en particulier si on pense aux diverses formes de handicaps invisibles, dont les difficultés d'apprentissage et les défis de santé mentale. Ceux-ci peuvent rendre difficiles la poursuite des études et l'obtention d'un emploi, condamnant ainsi les femmes en situation de handicap à la pauvreté. Il faut aussi mentionner que bon nombre de femmes prises dans la traite deviendront handicapées à cause de blessures, de coups à la tête, de maladies physiques et mentales, de dépendances aux drogues ou à l'alcool.

On a souvent l'impression que ce sont des femmes immigrantes qui sont le plus susceptibles d'être prises dans la traite. Il est vrai qu'une femme immigrante en situation d'illégalité sera vulnérable à l'exploitation car elle pourrait croire qu'elle risque d'être déportée si elle fait appel à la police ou à tout autre service qui pourraient la dénoncer. Toutefois, au Canada, il s'agit le plus souvent de femmes nées ici qui sont trafiquées à l'intérieur du pays (90 %)⁹.

Le racisme sous toutes ses formes est présent dans l'exploitation sexuelle. Comme dans tout autre lieu où s'exercent différentes formes de domination, il y a des hiérarchies. Les consommateurs entretiennent des préjugés à l'égard des femmes noires, des femmes asiatiques et *latinas*. On s'attend, par exemple, à ce que les femmes asiatiques soient soumises et on se permet d'imposer n'importe quoi aux femmes autochtones, perçues comme étant au « bas de l'échelle ». Non seulement les prix varient en fonction de la valeur perçue, mais les attentes basées sur les préjugés peuvent rendre les femmes encore plus vulnérables.

La vulnérabilité des femmes autochtones

La stratégie ontarienne en matière de traite des personnes (que nous verrons plus loin) fait place à une approche spécifique à l'égard des femmes autochtones. Ce n'est pas par hasard.

- « Selon les services aux victimes du district de Nipissing, les femmes autochtones sont plus particulièrement à risque d'être prises dans

⁸ Voir la démonstration que fait Shelagh Day dans « La prostitution, une violation des droits humains des femmes pauvres », AOcVF, 2008.

⁹ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-ctn-pln-cmbt/index-fr.aspx>

l'engrenage en raison d'une variété de facteurs comme la pauvreté et la discrimination. Elles représentent la moitié des victimes¹⁰. »

- Ce phénomène n'est pas limité à la région de Nipissing toutefois, il est généralisé à la grandeur du Canada. En 2014, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a réalisé une revue de littérature portant sur la traite des filles et des femmes autochtones. On y cite, entre autres, les travaux de N. A. Barrett¹¹ qui déclare que « les études sur la traite de personnes au Canada concluent que la majorité des personnes victimes de traite au Canada aux fins d'exploitation sexuelle sont des femmes et des enfants autochtones »¹².
- Selon le rapport de l'AFAC, plusieurs études sur ce sujet indiqueraient les mêmes causes à la base : « [...] les causes profondes semblent toujours être les mêmes. Elles représentent l'impact du colonialisme sur les sociétés autochtones, l'héritage des pensionnats et leurs effets intergénérationnels, la violence familiale, l'abus et les sévices dans l'enfance, la pauvreté, les sans-abri, le manque de premières nécessités pour la survie, la discrimination fondée sur la race et le sexe, le manque d'éducation, la migration et la dépendance aux substances¹³. »
- Le racisme et la discrimination qui touchent les femmes autochtones font en sorte qu'elles ont moins accès à l'éducation et à l'emploi et que, par conséquent, elles sont plus pauvres et surreprésentées dans le milieu de l'exploitation sexuelle. « Si les femmes et les filles autochtones tentent de se déplacer vers la ville, elles constatent qu'il y a peu d'occasions de dénicher un emploi légal¹⁴. » « Elles sont systématiquement traquées par leur disparité économique, la situation de sans-abri, l'isolement dans les centres urbains, leur manque de soutien et d'éducation pour pouvoir obtenir un emploi légal et reconnu¹⁵. »

¹⁰ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1018160/traite-personne-north-bay-lancement-campagne-sensibilisation-autochtones>

¹¹ N. A. Barrett, « An exploration of promising practices in response to human trafficking in Canada », *International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy*, Vancouver, British Columbia, 2010

¹² <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/2014-NWAC-Sexual-Exploitation-and-HumanTrafficking-Report-FR.pdf>,

¹³ <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/2014-NWAC-Sexual-Exploitation-and-HumanTrafficking-Report-FR.pdf>, p. 12.

¹⁴ AFAC, 2014.

¹⁵ AFAC, 2014, p. 21.

- De plus, elles sont criminalisées davantage à cause de leur implication dans la prostitution¹⁶, ce qui limite encore plus leur capacité d'accéder à l'emploi.

Les hommes traitent les femmes autochtones prises dans la traite encore plus mal que les autres. Elles ont la réputation d'être « capables d'en prendre » et, par conséquent, les risques sont plus grands pour elles. C'est pourquoi elles ne veulent pas toujours dire qu'elles sont autochtones. De plus, elles refusent souvent d'entrer en contact avec la police en raison de la relation de pouvoir que cela implique.

Qui en profite?

« La prostitution est un système MARCHAND, un système COMMERCIAL où le client crée la demande, où le/la proxénète suscite la demande en la stimulant, où la marchandise est un enfant, fillette ou garçon, une adolescente, un jeune homme, une femme, un transgenre, dans une société qui tolère et banalise la prostitution¹⁷. »

L'aspect financier est important : la traite des personnes est extrêmement lucrative, se situant juste derrière le commerce de la drogue et des armes. On estime que les profits sont de 32 milliards \$ par année¹⁸. Selon le Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada : « La GRC [Gendarmerie royale de Canada] estime que les trafiquants peuvent réaliser des gains financiers de 280 000 \$ pour chacune des femmes ou filles dont ils font la traite¹⁹. »

Selon le rapport de l'UNODC cité précédemment, les personnes reconnues coupables d'exploitation sont majoritairement des hommes (63 %). Les femmes sont donc impliquées ; toutefois, elles jouent le plus souvent un rôle de soutien, pour le recrutement par exemple, alors que l'organisation et l'exploitation se font par les hommes. On offre aux femmes une « promotion » au rôle de « madame », où elles sont assujetties à l'exploitation autrement. Il en découle alors un double bénéfice pour l'exploiteur, d'une part une capacité accrue de recruter et, d'autre part, le fait que la « madame », devenue

¹⁶ <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/05/Youth-Focus-Part-2.pdf>. En 2008-2009, 44 % des filles incarcérées étaient autochtones, alors que les femmes et les filles autochtones représentent moins de 6% des femmes au Canada. Elles sont condamnées pour des délits souvent mineurs, pour bris de conditions (parfois irréalistes) et à cause de leur exploitation dans la prostitution.

¹⁷ Préface de Rose Dufour, *Pour l'amour de mon pimp... Six survivantes de la prostitution se racontent*, par Josée Mensales, Diane Veillette et Guillaume Corbeil, Projet Les Survivantes, Service de police de la Ville de Montréal, Les Éditions Publistar, 2015.

¹⁸ <https://www.freetheslaves.net/about-slavery/slavery-today/>

¹⁹ « C'EST ASSEZ », Fondation canadienne des femmes, automne 2014, p.18.

complice, sera moins portée à dénoncer et à collaborer avec la police. Cela ne veut pas dire que les femmes ne jouent pas parfois le rôle d'organisatrices et d'exploiteuses.

Selon Statistiques Canada, entre 2009 et 2014, la majorité des accusés étaient des hommes (83 %) plutôt jeunes : 41 % avaient entre 18 et 24 ans, et 36 % entre 25 et 34 ans²⁰. Cependant, ces données sont basées sur un petit nombre d'accusations (396); le portrait véritable pourrait être bien différent, les véritables « magnats » de la traite étant à l'abri des accusations. Les gangs criminalisés seraient derrière le commerce des femmes et des filles et profiteraient à la fois des revenus de l'exploitation sexuelle et de la consommation de drogues des femmes enrôlées et piégées.

« Les résultats de la recherche démontrent que les gangs représentent une présence importante pour le recrutement. Un des éléments incitatifs pour la présence de gangs dans la traite sexuelle des femmes et des filles autochtones peut provenir de la perception que la traite des femmes et des filles aux fins d'exploitation sexuelle demeure un crime à faible risque d'incarcération (Totten, 2009). Les gangs ont recours à des méthodes de recrutement semblables à celles des trafiquants dont les infractions sont moins graves. Plusieurs participants à l'étude de Sikka (2009) estiment que la toxicomanie est un outil populaire utilisé par les gangs, apparemment plus que la force, pour obtenir l'acquiescement de ces femmes. Pour la jeunesse autochtone, souvent confrontée à une faible estime de soi et au manque de sentiment d'appartenance, les gangs peuvent offrir les deux par le biais de ce recrutement. Parfois, leur processus de recrutement comprend l'exploitation sexuelle ou exige le recrutement d'autres personnes (Totten, 2009; Sikka, 2009). La présence de gangs est en hausse et représente une source croissante, sinon totalement quantifiable, de recrutement actif de filles et de femmes autochtones aux fins de traite sexuelle (Barrett, 2010)²¹. »

Les gangs retiennent les jeunes en créant un sentiment d'appartenance ou encore par la peur et les menaces. Les recruteurs sont souvent connus des victimes, étant des amis ou des membres de la famille. Le recrutement se passe à l'école, sur Internet, dans les centres jeunesse, les abris d'urgence et même en maison

²⁰ <https://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14641-eng.htm>

²¹ AFAC, 2014, p.20.

d'hébergement. La honte et la culpabilité empêchent les victimes de faire appel à l'aide²².

La problématique telle qu'elle se présente en Ontario

Après avoir consulté les différents rapports et sites sur la traite, nous avons fait des entrevues, entre octobre 2017 et janvier 2018, avec des intervenantes concernées par cet enjeu dans différentes régions de l'Ontario. Nous avons parlé à seize personnes en tout, francophones et anglophones, occupant l'un des postes suivants : intervenante dans un centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles; intervenante en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence; militante communautaire ayant déjà été prise dans la prostitution et la traite; travailleuse de rue; travailleuse des services aux victimes; policière. Toutes travaillent en Ontario, dans les régions du Nord, de l'Est, du Sud ou du Sud-Ouest. Bien que notre enquête soit loin d'être exhaustive, nous croyons qu'elle nous permet d'obtenir un aperçu de la situation et de confirmer ce que nos lectures nous ont appris.

Un aperçu de la situation

En Ontario, comme ailleurs, la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle touche principalement les jeunes femmes et filles de 16 à 25 ans. Plusieurs de ces filles ont été ou sont encore dans le réseau de la protection de l'enfance. Elles font généralement partie d'un groupe ou d'un gang qui voyage continuellement un peu partout dans la province, principalement dans les villes qui se trouvent dans les grands axes routiers, par exemple, la ville de North Bay qui se trouve au croisement de la route 17 et de la route 9, et la ville de Barrie où passent les routes 400, 26 et 11. À North Bay, d'après la directrice d'une maison d'hébergement, le phénomène semble s'accroître depuis les trois dernières années. « Nous avons été obligées de doubler notre personnel en soirée depuis quelques mois », constate-t-elle. North Bay est un endroit important pour la traite des femmes autochtones. Toutes sont des villes où l'on retrouve beaucoup d'hôtels et de motels qui servent de lieu de travail temporaire aux filles et femmes prises dans la traite. D'après une de nos sources, « il y a une ou deux escortes dans chaque hôtel ou motel de la ville à peu près tout le temps ». Elles annoncent leurs déplacements à l'avance sur des sites Web comme *Backpage* ou *Sugar Daddy*. Les femmes

²² <http://catilondon.ca/vulnerability-to-human-trafficking/>

ne restent cependant pas longtemps au même endroit : un ou deux jours en général, puis leur chauffeur ou leur *pimp* les emmènent dans une autre ville du circuit, par exemple : Ottawa – St. Catherines – Windsor – Belleville – Peterborough.

D'après une intervenante avec qui nous avons longuement discuté, il existe deux types de trafiquants : ceux qui travaillent sur place et ceux qui voyagent. Les circuits ont actuellement tendance à rapetisser. Les *pimps* forment des équipes plus petites. Ils voyagent moins et ils ont maintenant des chauffeurs qui ramènent les filles au quartier général après leur *shift*. Ils gèrent le plus souvent de petits commerces « légaux » comme des salons de massage, des salons de coiffure, des agences d'escortes. Une nouveauté : ils installent leur quartier général dans des *bed and breakfast*. C'est moins voyant et cela attire moins l'attention de la police. Ils travaillent aussi dans les centres commerciaux où ils font vendre de menus objets à des groupes de filles comme des lunettes de soleil, des briquets, etc. Les vendeuses proposent les objets, puis des services sexuels à d'éventuels clients. Cette couverture leur permet d'échapper à la surveillance de la police et de « travailler » plus en privé.

Les maisons d'hébergement

Il y a deux écoles de pensée quant à la question de loger les femmes victimes de la traite dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence. D'une part, on rapporte que ces femmes ne veulent généralement pas aller dans les maisons d'hébergement à cause des nombreux règlements internes. Ce type d'environnement ressemble trop à ce qu'elles vivaient avant et elles ne veulent pas vivre en groupe. Elles sont souvent des consommatrices de drogues ou d'alcool, ce qu'on n'accepte pas toujours dans les maisons d'hébergement, malgré les nouvelles normes de réduction des méfaits. Si elles ont un animal, il ne peut pas venir avec elles. Elles ont peur d'être jugées, elles ont honte. Elles craignent que les résidentes n'acceptent que difficilement que des « prostituées » soient en contact avec leurs enfants.

D'autre part, on nous dit que la maison d'hébergement est le meilleur endroit pour elles. Voici pourquoi :

- Les femmes victimes de traite ont accès à tous les services que peut offrir une maison d'hébergement pour femmes : hébergement, besoins de base, soutien pratique et émotionnel, etc.;
- L'accent est mis sur le plan de sécurité et, au besoin, les services aux victimes travaillent en collaboration avec la maison;

- Elles peuvent avoir accès au transport si elles veulent retourner chez elle, même si les distances sont parfois très grandes;
- Elles peuvent avoir le soutien d'autres résidentes.

Généralement, en maison d'hébergement, les intervenantes n'ont pas un protocole particulier pour les femmes aux prises avec la traite. Il est vrai que les usagères ne dévoilent pas toujours ce fait à leur arrivée, mais à mesure qu'elles racontent leur histoire. La directrice d'une maison d'hébergement nous a dit ceci : « Nous commençons cependant à nommer la traite et à en prendre conscience. Nous aimerions bientôt travailler à un protocole précis dans ce domaine. » Certaines maisons ont développé d'excellentes relations de travail avec les Services aux victimes ou avec la police.

Le recrutement

Mais comment les exploiters recrutent-ils les femmes et les jeunes filles?

Parmi les stratégies utilisées, il y a celle de l'amoureux. Il s'agit au départ d'une relation amoureuse intense où l'exploiteur agit d'abord comme un *gentleman* qui offre des fleurs, des cadeaux et fait mille promesses. Une fois la femme ou la jeune fille « conquise », le contrôle se met en place au moyen de chantages, de manipulations et de violence. Elle peut alors avoir à travailler pour payer les dettes accumulées, financer leur style de vie ou plutôt celui de cet amoureux, qui est en réalité un *pimp*. Les trafiquants ont développé des stratégies de recrutement qui viennent à bout de bien des femmes : il existe même un « manuel » pour l'exploiteur aisément disponible sur Internet, qui enseigne comment recruter, « briser » et contrôler une victime, une stratégie appelée la *game*. Nous préférons taire ici le titre de cet odieux document.

Les proxénètes ont presque « un modèle » de la candidate idéale. Beaucoup de ces filles viennent de sortir du système de la protection de l'enfance. Elles ont entre 16 et 18 ans et n'ont à peu près pas de ressources. Une intervenante fait même cette mise en garde : « Je ne veux jamais les envoyer dans un centre de jeunesse parce que c'est un des lieux de recrutement pour les souteneurs. » Les filles n'ont pas de formation, pas de secondaire, pas de travail, mais un grand manque affectif. Elles recherchent un *chum* qui pourra combler leurs désirs. Une travailleuse de rue ajoute : « Son *pimp*, c'est comme un conte de fée. Il lui dit qu'elle est belle, lui fait des cadeaux, etc. Pour la première fois dans leur vie, quelqu'un s'occupe d'elles et c'est quelque chose qu'elles ne veulent pas perdre. Elles sont prêtes à tout accepter pour garder l'attention qu'il leur accorde. Elles pensent que c'est une situation temporaire et qu'à long terme, elles s'en sortiront. »

Voici le récit qu'un *pimp* a fait à un policier qui lui demandait comment il avait réussi à recruter la fille de 15 ans en compagnie de laquelle il venait de se faire arrêter.

« Je me suis promené dans le centre commercial tout l'après-midi. J'ai remarqué un groupe de cinq filles qui flânaient. Trois d'entre elles avaient un téléphone cellulaire, les deux autres n'en avaient pas. C'est sur ces deux-là que je me suis concentré. Elles passaient d'un magasin à l'autre, mais une des filles n'achetaient jamais rien. Elle essayait des vêtements et les remettait toujours sur les tablettes. J'ai remarqué qu'une paire de jeans lui avait particulièrement plu. Quand elles se sont arrêtées pour manger, une des filles n'a rien mangé, elle n'avait tout simplement pas d'argent.

Pendant que les filles discutaient à table, je suis allé acheter les jeans que la fille avait aimés et je suis allé jaser à leur table en m'intéressant surtout à cette fille. Quand les filles ont voulu partir, j'ai demandé à la fille qui m'intéressait si elle voulait rester plus longtemps avec moi. Je lui ai dit que je la trouvais plus intéressante, plus belle et plus mature que ses amies et que j'aimerais continuer à parler avec elle. Puis je lui ai offert les jeans qu'elle voulait avoir. Et on a continué à parler pendant encore un certain temps. Je lui ai proposé de la revoir bientôt et que, si les choses allaient bien, nous pourrions peut-être sortir ensemble. Quand elle a voulu partir, je lui ai dit que j'aimerais avoir son numéro de cellulaire. Elle m'a répondu qu'elle n'en avait pas. J'ai proposé d'aller en acheter un pour qu'elle puisse me parler quand elle en aurait envie. Je lui ai conseillé de ne pas en parler à ses parents tout de suite, de garder cela entre nous pour le moment.

Je l'ai revu à plusieurs reprises et je lui faisais des cadeaux. Après quelque temps, je lui ai proposé une surprise – une fin de semaine à l'hôtel à Toronto. Elle a accepté. Elle est partie de chez elle en cachette sans avertir personne.

Et, c'est le lendemain, à l'hôtel de Toronto, qu'elle a commencé à recevoir ses premiers clients. »

Les femmes et les filles sont aussi enrôlées de force. Elles sont contraintes de payer des dettes liées à la consommation de drogues pour elles ou leur conjoint, ou encore elles sont enrôlées à cause de leur appartenance à un gang criminalisé. On recrute aussi des femmes pour de l'emploi, par exemple du travail de serveuse ou de danseuse en leur promettant de « l'argent

facile ». On attire des femmes d'autres pays pour des emplois fictifs de *nanny*, de travailleuse domestique ou autre. On les contraint à du travail de prostitution et on les y maintient par la force, les menaces et l'obligation de rembourser les frais supposément encourus pour l'hébergement et le transport. Des femmes venues d'autres pays peuvent se retrouver dans l'illégalité une fois leur visa de visiteuse ou d'étudiante arrivé à échéance. Elles deviennent alors encore plus vulnérables car elles craignent d'être dénoncées, accusées, condamnées et déportées.

L'engrenage

Une fois dans un réseau, les femmes sont isolées et n'ont plus d'amies ni d'amis ailleurs, parce qu'elles sont continuellement sur la route et qu'elles n'ont plus de contact avec leur famille. Leur *pimp* les oblige souvent à se faire tatouer pour bien montrer à qui elles appartiennent. Elles sont marquées (*branded*) un peu comme on le fait avec du bétail. Une intervenante a rencontré une femme qui avait un collier fait de brûlures de cigarette tout autour du cou. Une autre avait une étoile tatouée sur la poitrine, un endroit facile à repérer en ouvrant sa blouse ou en relevant son chandail. C'est une autre façon de les empêcher de s'enfuir. Selon une intervenante de rue à qui nous avons parlé, « certaines acceptent assez facilement cette marque et développent même une certaine fierté d'appartenir à un groupe. »

En général, leur *pimp* leur donne de l'argent de poche pour qu'elles s'occupent de leur image, mais pas assez pour qu'elles acquièrent de l'indépendance. Elles fréquentent les hôtels, les restaurants, les salons de coiffure, les endroits où elles peuvent acheter de la lingerie, des bijoux, des produits de beauté...

Le proxénète peut avoir profité de la phase de séduction pour recueillir des informations sur la victime qu'il pourra utiliser par la suite pour la maintenir dans l'engrenage. Par exemple, endettée envers son exploiteur qui l'aurait « achetée » d'un autre *pimp* pour 2 000 \$, somme à laquelle s'ajoutent 5 000 \$ pour la chambre et les vêtements, Mégane a peur pour ses sœurs :

« J'accumule les dettes et, quand je lui dis que j'ai donné assez d'argent, il me parle de mes sœurs, il demande tout bonnement de leurs nouvelles [...] il décline leurs adresses. Je peux vivre avec l'idée qu'il me fasse du mal, mais s'il fallait qu'il touche à mes petites sœurs à cause de mes choix, je ne me le pardonnerais pas²³. »

²³ Témoignage de Mégane, *Pour l'amour de mon pimp...*, 2015.

L'utilisation de la violence est fréquente. Après que Cindy a quitté Stéphane qui l'exploitait et a commencé une autre relation amoureuse, son ex revient et reprend le contrôle sur elle par la violence :

« Le soir même, je retourne danser. Selon Stéphane, je l'ai trompé et il faut que j'assume mes torts. Je dois maintenant le laisser me battre sans rouspéter. Parfois, il m'agrippe par les cheveux et, me tenant la tête devant le miroir, il me force à dire que je suis une grosse salope. Il me frappe avec des ceinturons, me mutile avec des couteaux et me brûle avec des tisons de cigarette – à deux reprises, je dois aller à l'hôpital à la suite de coups à la tête²⁴. »

Pour supporter de tels excès, les femmes ont très souvent recours à la drogue que leur fournit habituellement leur proxénète, mais qu'elles doivent lui payer. Les dettes s'accumulent et elles doivent nécessairement continuer à « travailler » pour payer le souteneur – sans compter les violences auxquelles elles s'exposent et les menaces envers leur famille. Dans de telles conditions, sortir de l'engrenage peut être très difficile et dangereux.

Sortir du circuit

Comme les femmes prises dans la traite n'ont plus de relations sociales et qu'elles ont souvent été isolées de leur famille, leur réseau de soutien est très limité. Si elles veulent sortir de l'emprise de leur *pimp*, elles rencontrent beaucoup d'obstacles. Elles ne connaissent pas les services auxquels elles ont droit parce qu'elles sont continuellement sur la route. Elles n'ont pas d'endroit où aller et elles hésitent beaucoup parce que, comme le souligne une intervenante, « elles quittent une forme de rêve pour se retrouver avec rien ».

Il arrive souvent que les femmes décident de quitter le milieu pendant un certain temps, mais elles y reviennent la plupart du temps. C'est surtout vers la fin de la vingtaine qu'elles décident de partir. Les *pimps* les trouvent alors trop vieilles et les remplacent par des plus jeunes.

La problématique telle qu'elle se présente dans les services en français

Afin de tenter de cerner l'ampleur de la problématique spécifiquement chez les femmes d'expression française, nous avons consulté plusieurs centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Ontario

²⁴ Témoignage de Cindy, *Pour l'amour de mon pimp...*, 2015.

français, des maisons d'hébergement francophones et bilingues ayant la capacité d'accueillir des femmes francophones en tout temps. Nous constatons que, dans le réseau des services en français (les SEF), peu d'usagères se présentent en déclarant d'emblée être prises dans la traite. Les SEF ne reçoivent pour la plupart qu'une ou deux de ces usagères par année, ce qui représente moins d'un point de pourcentage de la clientèle totale accueillie annuellement. Dans certains centres, aucune femme ne s'est présentée en disant qu'elle était aux prises avec la traite des personnes. C'est dans le Sud-Ouest et à Toronto que le problème semble être plus présent.

Les femmes qui se présentent dans les SEF ont généralement fait le même parcours : elles sont contraintes par un amoureux, recrutées par un membre de gang criminalisé, etc. Toutefois, certains éléments cités par les intervenantes méritent d'être soulignés :

- Pour plusieurs femmes francophones, l'accès aux services pose problème en raison de leur connaissance limitée de l'anglais, que ce soit pour obtenir de l'aide immédiate ou, une fois prête à sortir du réseau, pour poursuivre des études si l'offre de programmes en français dans la région ne leur convient pas;
- Une intervenante nous a raconté qu'elle avait reçu des femmes qui étaient affamées, car elles étaient mal nourries et n'avaient aucun argent pour s'acheter de la nourriture;
- Des (jeunes) femmes ayant fait appel aux SEF ont rapporté avoir été amenées au Canada sous promesse d'un bon emploi ou de pouvoir poursuivre leurs études. Or, elles se sont retrouvées forcées d'intégrer les réseaux de danseuses érotiques ou de prostitution. Loin de leur réseau de soutien, elles sont isolées. Elles ont souvent un statut d'immigration précaire, par exemple si leur visa étudiant ou de visiteuse est échu;
- Dans les ambassades, on retrouve des femmes qui sont exploitées, loin de leurs familles et n'ayant pas la possibilité de changer d'emploi à cause de la nature de leur visa. Leur statut étant précaire, elles hésitent à faire appel aux services, si toutefois elles les connaissent. Plusieurs de ces femmes sont en provenance de pays de la Francophonie;
- Une intervenante a mentionné qu'il y a plusieurs formes d'exploitation sexuelle, dont celle d'offrir sous la contrainte des services sexuels à un propriétaire (ou son agent) si la femme se trouve dans l'impossibilité de payer son loyer à temps;

- Quelques références sont faites par les Services aux victimes, et parfois par la prison locale;
- Dans les SEF, on rapporte avoir connaissance du fait qu'il y a bon nombre de jeunes femmes autochtones en provenance du Nord qui sont à la recherche d'une vie meilleure;
- D'autre part, un des SEF a été confronté à la situation suivante : un proxénète exigeait qu'une femme prétende être victime de violence afin d'obtenir les services d'une maison d'hébergement où il espérait retracer une autre femme.

Tout comme plusieurs intervenantes des services en anglais, les intervenantes des SEF disent avoir de la difficulté à offrir des services aux femmes trafiquées, d'une part parce qu'elles se sentent peu outillées et ne savent pas toujours quelle est la meilleure approche (au-delà de ce qu'elles offrent déjà à chacune des femmes qui se présentent). D'autre part, puisque les femmes prises dans la traite sont souvent dans des situations d'instabilité, il leur est difficile de maintenir la régularité dans les rendez-vous. Souvent, les femmes ne reviennent plus sans en informer le service. Certaines reviennent au bout de quelques mois, d'autres pas.

Comment déceler si une personne est prise dans la traite

Plusieurs indices peuvent laisser entrevoir que la femme qui est devant nous pourrait être en phase de préparation à la traite (phase de « séduction ») ou qu'elle est prise dans la traite. À partir de différentes listes – une campagne de prévention à l'intention des Autochtones du Nord de l'Ontario²⁵, la liste de Covenant House²⁶ de Toronto, et le programme de formation en ligne du gouvernement de la Colombie-Britannique²⁷ – nous avons compilé une série d'indicateurs.

²⁵ <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1018160/traite-personne-north-bay-lancement-campagne-sensibilisation-autochtones>

²⁶ [Covenant House](http://www.covenanthousetoronto.ca/homeless-youth/Sex-Trafficking) : Un hébergement pour les jeunes sans-abri, incluant ceux et celles prises dans la prostitution et la traite. Tél.: 1-800-435-7308.

<http://www.covenanthousetoronto.ca/homeless-youth/Sex-Trafficking>, 24 octobre 2017.

²⁷ <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/criminal-justice/victims-of-crime/human-trafficking/human-trafficking-training>

En phase de séduction

- La femme reçoit beaucoup d'attention (repas dans de bons restaurants, fleurs) et elle est vulnérable car elle a une faible estime de soi et a besoin d'approbation, d'amour, d'attachement.
- Elle reçoit des cadeaux dispendieux (sacs à mains, souliers, bijoux).
- Elle a de moins en moins de contacts avec sa famille, ses amies et amis; on l'isole, elle ne présente pas son nouveau copain à sa famille.
- Ses notes en souffrent, elle manque l'école.
- Elle sort tard le soir, rentre après l'heure convenue.

Prise dans la traite

- La femme semble intimidée, communique peu, sourit rarement et évite le contact visuel.
- Elle semble avoir peur, est anxieuse, déprimée, soumise, tendue, paranoïaque même.
- Elle est très apeurée ou anxieuse en présence de policiers ou policières, enquêteuses ou enquêteurs.
- Elle montre des signes d'abus sexuels ou physiques, elle semble avoir été attachée, enfermée ou même torturée, a des cicatrices ou des blessures (comme des bleus, des marques autour des poignets, des brûlures de cigarette sur les bras ou les jambes).
- Elle ne reçoit pas les soins médicaux dont elle a besoin.
- Elle est affamée, semble amaigrie et n'a pas accès aux nécessités de base.
- Elle a peu de possessions personnelles, elle n'a pas de papiers d'identité ou de carte santé ou elle n'y a pas accès.
- Si elle est très jeune, elle tente d'avoir l'air plus vieille que son âge.
- Il y a des éléments de son histoire qui ne sont pas cohérents. Elle agit comme si elle obéissait à des instructions, raconte son histoire comme si on lui avait dictée. Elle ne veut pas donner d'information sur elle-même ou sur sa famille.
- Elle semble désorientée ou perdue, dit être de passage et ne veut pas ou ne peut pas dire où elle habite. Parfois, elle ne sait pas dans quelle ville elle se trouve. Elle semble désorientée dans le temps, ne sait pas quelle date on est.
- La personne qui l'accompagne semble vouloir l'empêcher de se déplacer librement. Elle ne peut pas sortir sans être accompagnée.

- Elle n'a pas le droit de parler pour elle-même ou en semble incapable. Elle laisse une tierce personne (qui insiste pour être toujours présente) répondre à sa place.
- Elle a été menacée de violence, d'arrestation ou de déportation, de devoir subir des conditions de travail encore plus pénibles, de ne pas être payée du tout.
- Elle dort sur son lieu de travail, n'a pas d'espace privé.
- Elle n'a pas le choix de travailler ou de ne pas travailler. Elle est incapable de quitter son emploi, la décision n'étant pas la sienne. L'exploiteur la garde sous son contrôle, la faisant changer de club pour éviter qu'elle ne se fasse des amies ou amis, par exemple.
- Elle n'a aucun contrôle sur ses conditions de travail.
- Elle travaille de longues heures, parfois sans pause ou journée de congé.
- Elle remet tout son argent à une autre personne.
- Elle est contrainte de demeurer dans la situation à cause d'une dette.
- Elle est punie si elle fait quelque chose qui ne plaît pas à l'exploiteur.
- Elle n'a pas de contrôle sur son revenu, n'a pas d'historique financier (carte de crédit, rapport d'impôt), ne détient pas de compte de banque, et veut systématiquement payer comptant.
- Elle est marquée d'un tatouage, indiquant son appartenance à son *pimp*.
- Elle a une dépendance à l'alcool ou aux drogues.

Toutes les victimes ne présenteront pas tous ces indicateurs et certaines arrivent très bien à dissimuler leur détresse. Dans beaucoup de cas, par crainte de représailles, elles sentent qu'elles n'ont d'autre choix que de mentir aux autorités ou aux intervenantes. Elles peuvent aussi croire que personne ne peut les aider, ou encore, elles ont peur de faire confiance si, par exemple, elles ont déjà tenté de dévoiler leur situation et que personne ne les a crues.

Les répercussions

Après avoir pris connaissance des indicateurs ci-dessus et de la violence qui s'exerce sur les victimes, on ne s'étonne pas de constater que les impacts soient nombreux et profonds :

- blessures physiques;
- maladies transmises sexuellement;
- grossesses et avortements (parfois forcés);

- blessures psychologiques : faible estime de soi, anxiété, difficulté dans les relations interpersonnelles, santé mentale fragilisée, etc.;
- dépendance à l'alcool ou aux drogues.

Les impacts physiques et psychologiques peuvent être d'une telle intensité qu'ils pourraient amener la victime à développer un trouble du stress post-traumatique (TSPT) [appelé dans la citation ci-dessous SSPT ou « syndrome du stress post-traumatique »] :

« Dans un rapport de 2005 faisant l'étude des femmes qui se prostituent et qui sont victimes de traite, des 100 femmes participant à l'étude, incluant celles des Premières Nations ou non, 72 % répondaient aux symptômes du SSPT, qui est « parmi le plus haut taux rapporté dans les populations où le SSPT a été étudié, y compris les *femmes battues, les anciens combattants, les survivants de traumatisme subi dans l'enfance, les survivants de viol et de torture* » (Farley, Lynne & Cotton, 2005²⁸). Celles qui se prostituent ou sont victimes de traite aux fins d'exploitation sexuelle expérimentent souvent de la violence intentionnelle et extrême, des sévices et de la torture. Il n'est donc pas surprenant que ces femmes et ces filles répondent aux critères du SSPT. Une telle évidence suggère la difficulté de passer à autre chose après avoir été victime d'exploitation sexuelle, de traite et de prostitution. C'est une expérience marquante et traumatisante ayant des conséquences du point de vue physique, mental et émotionnel²⁹. »

Dans la section sur les meilleures façons d'aider les femmes et les filles victimes de la traite, nous reviendrons sur l'approche TSPT visant à mieux soutenir les victimes.

Comment aider une personne prise dans la traite?

Pour être en mesure d'aider une femme ou une fille prise dans la traite, il faut se défaire de certaines idées préconçues sur la prostitution et comprendre le concept du travail décent.

²⁸ M. Farley, J. Lynne et A. Cotton, « Prostitution in Vancouver: Violence and the colonization of First Nations women », *Transcultural Psychiatry*, 2005, Vol. 42, n° 2, p. 255.

²⁹ AFAC, 2014.

La prostitution

Pour comprendre la traite des femmes et des filles, il faut comprendre le phénomène de la prostitution. En effet, la traite est une composante de la prostitution, une façon de « fournir la marchandise » aux consommateurs là où ils se trouvent. On pourrait avancer que toute prostitution contrôlée par un proxénète est une forme de traite, puisqu'il s'agit de procurer une « marchandise » (humaine) contre de l'argent.

Tout le monde a une opinion sur la prostitution, la plupart d'entre nous étant influencé.es par la culture populaire, par des films qui montrent les prostituées comme des femmes très heureuses de faire ce prétendu métier, puisque les clients sont tous beaux comme des acteurs d'Hollywood. On peut se demander, à l'instar de la cinéaste Ève Lamont³⁰, si c'est le plus vieux métier du monde ou le plus vieux mensonge du monde. De nombreux mythes sur la prostitution sont tenaces³¹. Les informations suivantes sont basées sur une recherche menée auprès de plus de 800 femmes dans 9 pays, dont 100 femmes canadiennes :

Mythes	Faits
C'est de l'argent facile et vite fait.	La prostitution, c'est un non-choix devant la pauvreté. « J'ai été prostituée plus de 15 ans et je n'ai jamais rencontré une seule "travailleuse du sexe". Pour moi, cette expression sort du film <i>Pretty Woman</i> et de la bouche des gens qui endossent et exploitent la chosification des femmes. Je connais des femmes prostituées – j'en ai été une – et nos raisons d'être là étaient claires : la pauvreté, le racisme, l'oppression de classe, le sexisme et les violences subies dans l'enfance. À l'époque, je vous aurais dit que la prostitution était un geste de pouvoir, de libération. Il me fallait penser ça – comment aurais-je pu me regarder dans le miroir autrement ³² ? »

³⁰ Ève Lamont, *Le plus vieux mensonge du monde*, vidéo réalisée pour la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), Montréal, 2010.

³¹ Ann Cotton, Melissa Farley, Jacqueline Lynne *et al.*, « Prostitution and Trafficking in Nine Countries: An Update on Violence and Posttraumatic Stress Disorder », *Journal of Trauma Practice*, Vol. 2, n^{os} 3-4, 2004, p. 33-74.

³² Témoignage de Trisha Baptie, <http://sisyphe.org/spip.php?article3289>

	<p>Argent facile et vite fait? Pour le proxénète peut-être, car chaque femme peut représenter 100 000 \$ par année.</p> <p>Facile? Le nombre de clients par jour peut être élevé, la femme peut avoir à atteindre un quota, à voir 20 ou 30 clients par jour.</p> <p>La plupart des femmes n'ont pas plus d'argent, une bonne partie ou la totalité de l'argent va au proxénète ou à la consommation de drogues.</p>
<p>Les femmes aiment ça, si elles n'aimaient pas ça, elles en sortiraient.</p>	<p>« Désobéir et rétorquer exposent une prostituée au meurtre, alors je suis forcée de dire ce que vous voulez entendre. Je vais donc vous dire que je suis ici parce que j'adore le sexe, et que j'aime parler avec vous et j'aime être ici, j'aime votre compagnie, j'aime votre bite, et je vais faire semblant que je ne suis pas ici par besoin d'argent pour la drogue, et à cause de l'enfer mental causé par les violences que j'ai subies autrefois³³. »</p> <p>Sur 100 femmes interviewées par Cotton et Farley (2004), 93 voulaient en sortir³⁴.</p> <p>La violence est omniprésente : 88 % des prostituées ont vécu de la violence verbale; 67 % ont été menacées avec des armes; 91 % ont été agressées physiquement; 76 % ont été violées, dont 67 % plus de cinq fois; 64 % ont vécu des situations où le client voulait leur imposer des actes vus dans la pornographie³⁵.</p>

³³ Témoignage de Angel K., <http://sisyphe.org/spip.php?article4110>

³⁴ Voir aussi <http://sisyphe.org/spip.php?article5191>

³⁵ La pornographie disponible à grande échelle sur Internet est devenue une « école de formation » des jeunes (et très jeunes) à une sexualité qui normalise la violence à l'égard des femmes et des filles. Comme c'est souvent un lieu d'exploitation de personnes trafiquées, obligées de se prêter à des tournages douteux, limiter l'accès à la pornographie en ligne en réduirait possiblement la consommation. Au Royaume-Uni, pour avoir accès à la pornographie en ligne, on a promulgué une loi selon laquelle un consommateur aura dès

	<p>75 % ont subi des blessures : coups de batte de baseball ou de barres de fer, fractures du crâne, de la mâchoire, des côtes, commotions cérébrales...</p>
<p>C'est un métier comme un autre.</p>	<p>74 % ont un diagnostic de trouble du stress post-traumatique (TSPT).</p> <p>Les normes du travail ne sont pas respectées : tout le monde a droit à un travail « librement choisi », à des conditions de travail « justes et favorables ». Dans la prostitution, les heures peuvent être très longues, il y a de la discrimination basée sur l'âge, l'apparence, le handicap; la rémunération peut être minime ou inexistante.</p>
<p>C'est plus dangereux dans la rue que dans les bordels ou les salons de massage.</p>	<p>« Même si la prostitution de rue était extrêmement dangereuse, il est complètement erroné de supposer que les maisons closes étaient à l'abri de la violence. Il s'y produisait des tentatives de strangulation et de séquestration. Les clients retiraient intentionnellement les préservatifs contre la volonté de la prostituée. Ils réclamaient souvent de la servitude et des actes de sadisme. Si les gestionnaires (maquerelles ou proxénètes) estimaient que la demande du client était raisonnable, la prostituée était obligée de s'y plier, ou elle devait chercher une autre maison³⁶. »</p>
<p>Il y en a toujours eu, il y en aura toujours...</p>	<p>Tant que les hommes se donneront le droit de consommer des femmes comme de la marchandise...</p> <p>Tant qu'il y aura tellement d'inégalités sociales que la prostitution semblera être la seule option pour les femmes démunies.</p>

avril 2018 à fournir un numéro de carte de crédit pour prouver qu'il a plus de 18 ans, une façon de limiter l'accès aux jeunes.

³⁶ Témoignage anonyme, <http://sisyphe.org/spip.php?article4164>

Le concept du travail décent

Comprendre le concept du « travail décent » nous permet de prendre la mesure des conditions de travail imposées aux personnes prises dans la traite et possiblement déceler des situations où il y a exploitation. Quand on pense à notre situation personnelle d'emploi, la plupart d'entre nous souhaitent recevoir un salaire qui permet de vivre convenablement et d'œuvrer dans un milieu où les personnes sont respectées. Dans un tel contexte, l'employeur se conforme aux normes du travail, offre des avantages sociaux comme des vacances, une assurance-santé supplémentaire, des congés fériés et de maladie, de maternité ou de paternité. On peut même y avoir accès à de la formation. C'est ce qu'on appelle un travail décent. Ce concept nous permet d'examiner la prostitution avec une perspective bien différente de celle que propagent les mythes.

« Le concept de "travail décent" – du moins exprimé sous cette forme – apparaît pour la première fois en 1999 dans le rapport présenté par le Directeur général à la 87^e session de la Conférence internationale du Travail³⁷. »

Nous vous présentons ici, sous forme de tableau, un parallèle entre l'exploitation subie par les personnes prises dans la traite qui travaillent dans les fermes ou les usines (basé sur des témoignages et la présentation de Jill Hanley [professeure, École de travail social, Université McGill, Montréal], lors du Forum sur la traite organisé par le Conseil canadien pour les réfugiés, le 3 décembre 2017) et les conditions de travail des femmes prises dans la traite et la prostitution.

	Traite des personnes Ce que les travailleurs et travailleuses ayant un permis temporaire de travail ont rapporté (selon Hanley et témoignages)	Exploitation sexuelle Ce que les femmes ont rapporté sur la traite intérieure et internationale

³⁷ Dharam Ghai (ancien directeur de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social), « Travail décent: concept et indicateurs », *Revue internationale du Travail*, 2003, vol. 142, n° 2.

<http://ilo.org/public/french/revue/download/pdf/ghai.pdf>

<p>Droit du travail</p> <p>Normes du travail</p> <p>N° d'heures</p> <p>Salaires</p> <p>Santé et sécurité</p>	<p>Longues heures, heures de dîner trop courtes (<i>15 min : le travailleur ne peut pas se laver les mains et mange les mains couvertes d'excréments</i>)</p> <p>Heures supplémentaires non payées</p> <p>Salaires retenus pour rembourser des dettes (servitude de dettes) (<i>70 h de travail pour recevoir 300 \$</i>)</p> <p>Mal nourris</p> <p>Endroits insalubres, pesticides, moisissures, etc.</p> <p>Pas de vêtements protecteurs</p>	<p>Longues heures</p> <p>Le proxénète (ou <i>pimp</i>) empoche une grande partie sinon la totalité de l'argent</p> <p>Servitude de dettes</p> <p>Si le client ne veut pas porter un condom, la femme peut difficilement refuser par crainte de la violence du <i>pimp</i></p> <p>Consommation de drogues encouragée</p> <p>Mal nourries</p> <p>Exposition au risque à cause de la violence des clients</p>
<p>Droits de la personne</p> <p>Discrimination</p> <p>Droit à la vie privée</p> <p>Droit d'association</p>	<p>Même dans la loi, il y a discrimination envers les travailleurs et travailleuses temporaires : surtout des personnes provenant de pays pauvres, souvent des personnes racisées : pas le droit de changer d'employeur (donc vulnérabilité aux abus), le droit de rester au Canada est lié à la personne qui exploite</p>	<p>Discrimination basée sur l'origine : attentes différentes du client basées sur les préjugés (p. ex. les femmes asiatiques sont soumises)</p> <p>Discrimination basée sur l'âge, l'apparence, le handicap</p> <p>Contrôle des allées et venues</p>

	Contrôle exercé sur les fréquentations : <i>difficile de rencontrer des travailleurs ou travailleuses de défense des droits; difficile d'aller à des rendez-vous médicaux</i>	Femmes vivant parfois sur les lieux de travail
Droit criminel Usage de violence Séquestration, limitations de la libre circulation	Menaces (<i>on sait à quelle école vont tes enfants au pays</i>) Passeport, autres papiers d'identité saisis	Violence physique fréquente de la part du client et du proxénète Menaces, violences verbales, psychologiques Papiers saisis, pas de papiers d'identité

À la lumière de cette comparaison, il est difficile de qualifier la prostitution de « travail comme les autres ». L'exploitation subie par les femmes prises dans la prostitution et la traite est encore plus évidente.

Mesures prises par les gouvernements en matière de traite des personnes

Avant de voir les meilleures pratiques que pourraient adopter les services, voyons de quelle manière le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario ont choisi d'encadrer la problématique, à la fois au niveau législatif et au niveau des programmes.

Le gouvernement fédéral

En 2005, le Canada a apporté des modifications au *Code criminel* afin de criminaliser la traite des personnes, ainsi définie :

« La "traite des personnes" ou la "traite des êtres humains" est une infraction criminelle qui désigne le fait de recruter, transporter, transférer, héberger ou accueillir une personne, ou d'exercer un

contrôle ou de l'influence sur les mouvements d'une personne, aux fins de l'exploiter ou de faciliter son exploitation³⁸. »

La loi interdit d'obtenir des bénéfices matériels de l'exploitation d'une autre personne, ainsi que de saisir des documents tels que passeports ou visas pour mieux contrôler les allées et venues de cette personne.

Mesures du droit pénal du Canada

« Le *Code criminel* contient les outils pour tenir les trafiquants responsables et décrit quatre actes criminels particuliers à la traite des personnes, notamment les articles 279.01 (traite des personnes), 279.011 (traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans), 279.02 (avantage matériel) et 279.03 (rétention ou destruction de documents).

De nombreuses autres infractions aux termes du *Code criminel* s'appliquent également aux affaires de traite de personnes, notamment : enlèvement, séquestration, menaces, extorsion, voies de fait, agression sexuelle, infractions liées à la prostitution et infractions liées aux organisations criminelles.

L'article 118 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) contient une disposition qui interdit d'organiser l'entrée au Canada par fraude, tromperie, enlèvement ou menace ou usage de la force ou de toute autre forme de coercition, sous peine d'une amende pouvant atteindre un million de dollars et/ou d'une sentence pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement à vie.

Le *Code criminel* contient également des mesures destinées à réduire les traumatismes associés au témoignage pour les victimes et les témoins vulnérables. Des aides au témoignage (écrans qui empêchent le témoin de voir l'accusé, télévision en circuit fermé permettant le témoignage depuis l'extérieur de la salle d'audience ou présence de personnes pouvant apporter leur soutien, par exemple) peuvent être utilisées dans certaines circonstances. D'autres mesures peuvent être utilisées, notamment interdire la publication d'information permettant d'identifier un plaignant ou faire sortir le public de la salle d'audience³⁹. »

³⁸ <http://www.mcsc.gc.ca/fr/mcsc/programmes/humantrafficking/index.aspx>

³⁹ <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-ctn-pln-cmbt/index-fr.aspx#s01a>

Au-delà des mesures du droit pénal, le Canada a adopté en 2012 un Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes qui contient des mesures de prévention, de protection et d'aide aux victimes, de détection et de poursuites des trafiquants. Entre autres mesures positives contenues dans ce plan, une personne venue de l'extérieur du Canada et prise dans la traite peut demander un permis de résidence temporaire sans avoir à témoigner contre le trafiquant. Elle peut aussi avoir accès aux soins de santé, à l'aide sociale ou à un permis de travail temporaire.

Le gouvernement provincial de l'Ontario

En 2016, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes, dans le but d'améliorer la sécurité publique et de faciliter l'accès aux services. Voici les composantes de cette stratégie :

- « **Prévention et soutien communautaire** qui accroîtront la sensibilisation aux causes de la traite des personnes et les feront mieux comprendre, qui amélioreront les services communautaires comme le logement, les services de santé mentale, la consultation à la suite de traumatismes vécus et la formation professionnelle pour répondre aux besoins immédiats et à long terme des personnes survivantes.
- **Amélioration du secteur de la justice** par des initiatives qui appuieront des processus efficaces de collecte de renseignements et d'identification, d'enquête et de judiciarisation de la traite des personnes.
- **Approches autochtones** qui appuieront des services et des interventions adaptés aux particularités culturelles, dont la conception, l'élaboration et la prestation se feront conjointement avec des partenaires autochtones.
- **Coordination et leadership provinciaux** qui comprennent la mise sur pied d'un bureau provincial de coordination de la lutte contre la traite des personnes pour contribuer à améliorer la collaboration entre les secteurs suivants : application de la loi, justice, services

sociaux, santé, éducation et bien-être de l'enfance⁴⁰. » (Voir Annexe 1)

Pour assurer la coordination des efforts qui doivent être menés par divers ministères (ministère des Services sociaux et communautaires, ministère de la Condition féminine, les secteurs de la justice, de l'enfance, de l'éducation...), le gouvernement a mis sur pied le Bureau provincial de coordination de la lutte contre la traite des personnes.

« Depuis le 1^{er} janvier, la Société d'aide à l'enfance a changé sa politique sur l'âge en matière de traite des personnes. Elle protège maintenant les filles jusqu'à l'âge de 18 ans au lieu de 16 ans. C'est une très bonne nouvelle et un bon pas dans la bonne direction. » Sergente, police de Barrie

En mai 2017, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2017 contre la traite de personnes* qui a pour but de protéger les personnes à risque, de tenir les trafiquants responsables et de favoriser la sensibilisation du public. Les nouvelles dispositions législatives permettent aux victimes de demander des ordonnances restrictives pour se protéger des trafiquants et d'obtenir une compensation pour reconstruire leur vie et guérir. De plus, la date du 22 février a été proclamée *Journée de sensibilisation à la traite de personnes* afin d'attirer l'attention du public sur cet enjeu. Ce n'est pas pour rien que l'Ontario s'est intéressé à la traite des personnes car, selon le ministère de la Condition féminine de l'Ontario, environ 65 % des cas signalés au Canada se produisent dans cette province⁴¹.

Les meilleures pratiques

Dans cette section, nous présenterons en premier lieu les pratiques à mettre en place afin de mieux soutenir les femmes et les filles prises dans la traite.

Comme dans toute intervention auprès des femmes qui font appel à nos services, l'accueil joue un rôle primordial dans la décision que fera une femme de poursuivre sa demande de services ou non (si la décision ne

⁴⁰ https://news.ontario.ca/owd/fr/2016/06/ontario-prend-des-mesures-pour-mettre-fin-a-la-traite-des-personnes.html?_ga=2.18030969.1543362204.1509114606-1631405452.1509114606

⁴¹ <https://news.ontario.ca/owd/fr/2017/02/renforcement-des-lois-ontariennes-relatives-a-la-traite-des-personnes.html>

dépend que d'elle-même et que le *pimp* ne l'empêche pas de revenir). Dans l'intervention tenant compte du traumatisme⁴² (*Trauma Informed Practice*), le côté relationnel joue un rôle de première importance. Tout le personnel tient compte du traumatisme vécu par l'usagère et met en premier lieu l'emphase sur la sécurité et l'établissement d'une relation de confiance. Puis, l'usagère aura des choix et on travaillera avec elle en collaboration. Par exemple, si on doit faire une démarche auprès d'une Société d'aide à l'enfance, elle participera à la démarche ou, du moins, sera présente au moment de l'appel téléphonique. On ne fera pas la démarche « dans son dos », sans qu'elle n'ait été mise au courant de la nécessité de la démarche et des motifs de la décision. Tout au long de l'intervention, on travaillera sur ses forces et on cherchera avec elle comment améliorer ses habiletés. Cela peut vouloir dire de changer la façon dont on lui demande ce qui s'est passé (dire « Qu'est-ce qui s'est passé? » plutôt que « Qu'est-ce qui ne va pas? »), de voir des actions que l'on perçoit généralement comme répréhensibles (mensonges, attitude de confrontation, manipulation, contrôle, etc.) comme des mécanismes de survie.

Une femme ayant subi un traumatisme pourrait avoir de la difficulté à se concentrer. Par exemple, on ne peut pas s'attendre à ce qu'elle soit capable de raconter son histoire tout d'une traite, en ordre chronologique, sans changer certains détails d'une fois à l'autre. Elle pourrait ne pas tout révéler du premier coup, surtout si elle croit qu'on ne la croira pas ou que les conséquences pourraient être catastrophiques. S'il ne lui apparaît pas sécuritaire de dire qu'elle est prise dans la traite, quand il y a un incident pour lequel on fait appel à la police, elle pourrait dire que c'est son *chum* qui l'a violentée et qu'ils ont eu une chicane. La police voit alors ça comme de la violence conjugale. De plus, comme elles font parfois elles-mêmes l'objet d'accusations criminelles, il est difficile pour elles d'être en contact avec la police et de vouloir porter plainte contre leur *pimp*. Elles risquent ainsi de se faire arrêter en raison de ces accusations ou de se retrouver avec des accusations doubles. Comme le disait une intervenante des Services aux victimes : « Certaines ont été identifiées parce qu'elles avaient été accusées d'une infraction quelconque à North Bay ou ailleurs. On a pu les identifier grâce aux empreintes digitales, ce qui leur permet d'obtenir des papiers et d'avoir accès aux services, mais les confrontent aussi à des accusations criminelles. Heureusement, dans de tels cas, il arrive souvent que la police

⁴² Voir *Trauma-Informed Practice Guide*, Gouvernement de la Colombie-Britannique, par exemple.

ferme les yeux sur les infractions et réfèrent les femmes aux Services aux victimes. »

Il arrive souvent que les femmes n'aient pas de papiers et rien pour prouver qui elles sont. Elles ne peuvent donc pas avoir accès aux services.

Meilleures pratiques générales

- Mettre bien en vue, à la réception, une affiche indiquant qu'il est possible de parler de la traite avec l'intervenante, que c'est un lieu sécuritaire pour le faire.
- Élaborer au préalable un protocole d'intervention et former les intervenantes à son utilisation.
- Donner accès au service sans risques (*Safe Access*), ne pas exiger que la femme donne son nom (elle peut donner un faux nom) ou qu'elle montre ses papiers d'identité, ne pas lui poser trop de questions et démontrer qu'elle n'a pas à avoir peur d'être dénoncée à la police ou à l'Immigration.
- Assurer la formation continue du personnel sur la traite et sur l'intervention tenant compte du traumatisme⁴³.
- Savoir qui sont les expertes et experts dans la collectivité qui pourraient aider afin de pouvoir, au besoin, rediriger efficacement une femme.
- Dans les cas de femmes immigrantes – si une femme n'a pas de papiers et s'il n'y a pas de danger immédiat, vaut mieux ne pas aller tout de suite à la police, car même s'il y a possibilité d'obtenir un permis temporaire lorsqu'il y a traite, l'application de la loi n'est pas faite pour protéger les personnes prises dans la traite, mais plutôt pour faire respecter les lois sur l'immigration (et l'approche est plutôt punitive). Faire appel à une avocate ou à un avocat dans la collectivité. Elle ou il pourrait procéder avec précaution, faire appel à une agente ou un agent d'immigration avec qui un bon lien a déjà été établi, et à qui on peut poser des questions hypothétiques sans lui révéler le nom de l'usagère : « Si une femme était dans la situation suivante, qu'est-ce qu'il serait possible de faire? »

⁴³ Voir Les traumatismes, Manuel sur les traumatismes, Deuxième édition, Clinic Community Health Centre, 2013.

http://trauma-informed.ca/wp-content/uploads/2013/10/Trauma-informed_Toolkit_fr_revised.pdf

Pour plus de renseignements

Voir le site du Conseil canadien pour les réfugiés :

<http://ccrweb.ca/fr/infos-pratiques>

« How to use the human trafficking assessment tool » :

<http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/national-human-trafficking-assessment-tool.pdf>

Guide pour les ONG concernant les approches faites par les agences de sécurité ou d'exécution de la loi :

<http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/security-agency-tool-fr.pdf>

Le site contient aussi des renseignements sur l'accès aux services de santé, la réunification familiale et autres.

Prouver en cour qu'une personne est victime de la traite est très difficile, c'est pourquoi les avocates et avocats préfèrent souvent utiliser l'une ou l'autre violation des droits du travail, du droit de la personne ou du *Code criminel* plutôt que de tenter de prouver que la personne est victime de la traite. Voici quelques éléments pouvant servir de preuve de la traite :

- La victime est sous le contrôle d'une tierce personne qui en tire des profits;
- Le contrôle psychologique (convaincre la victime qu'elle n'a pas de choix, pas de porte de sortie, que personne ne peut l'aider...);
- La servitude de dettes avec menaces ou sous-entendus de violence envers la victime ou des membres de sa famille;
- S'il y a eu tromperie ou fraude : embauchée pour un travail mais forcée à en faire un autre (*Bait and switch*); termes du contrat non respectés.

- Dans une maison d'hébergement, être consciente de la possibilité que des exploiters puissent enrôler des résidentes pour faire du

recrutement à même la maison ou pour garder le contrôle sur une femme. Comme nous l'a expliqué une intervenante : « Mais même dans les maisons d'hébergement, elles échappent difficilement à leur *pimp*. Il les attend à la sortie ou envoie une autre fille qui se fait passer pour une victime de violence conjugale pour la convaincre de revenir, la menacer de représailles envers sa famille et lui rappeler qu'elle a des dettes envers lui et qu'elle ne peut pas y échapper. »

Approche TSPT dans le cas de femmes et de filles victimes d'exploitation sexuelle

Dans son livre *Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique, Guide à l'intention des thérapeutes*⁴⁴, Pascale Brillon, Ph. D., propose que cette approche soit utilisée autant pour les femmes victimes de violences sexuelles que pour les soldats revenant de missions difficiles et les victimes de crimes ou d'accidents. Elle reprend la liste des divers symptômes compris dans le DSM IV (1996)⁴⁵, que l'on pourrait résumer ainsi :

- La personne a vécu un événement traumatique où elle a eu peur de mourir ou d'être gravement blessée, et où la peur a été très intense;
- La victime revit constamment les événements : souvenirs, rêves, *flashbacks*, lui causant de la détresse ou des réactions physiques;
- La victime cherche à éviter toute situation qui pourrait lui rappeler le traumatisme, a des blancs de mémoire, peut avoir perdu intérêt pour ses activités usuelles et sembler détachée;
- Elle peut être colérique, hypervigilante, avoir de la difficulté à se concentrer, etc. Son fonctionnement au travail ou dans la vie en général est affecté.

Les femmes victimes de la traite vont souvent avoir plusieurs des symptômes décrits ci-dessus à cause de la violence à laquelle elles sont exposées. Les intervenantes et intervenants seraient bien avisés d'utiliser cette approche avec les femmes, mais elles et ils doivent cependant tenir compte de deux éléments importants quant à l'utilisation de l'approche TSPT dans le traitement des femmes victimes de la traite :

⁴⁴ Pascale Brillon, Ph. D., *Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique, Guide à l'intention des thérapeutes*, 2017.

⁴⁵ Le DSM est l'outil de l'association psychiatrique américaine, définissant les critères des troubles mentaux et émotionnels.

- La grille de diagnostic du TSPT, élaborée principalement en Europe et en Amérique du Nord, n'est pas un outil universel et il ne s'appliquerait pas de façon égale aux personnes de toutes les cultures.
- En matière de violence faite aux femmes, on doit tenir compte du contexte social dans lequel les femmes évoluent (les inégalités, l'accès difficile à la justice et autres), car celui-ci a un impact important sur l'expérience des femmes parce qu'elles sont femmes. L'approche habituelle face au TSPT focalise presque entièrement sur l'individu au détriment d'une vision plus large de la personne dans son environnement, comme si l'expérience du traumatisme était un trait ou une « tare » personnelle⁴⁶.

En tenant compte de ces éléments dans le travail d'intervention, on rejoint plusieurs éléments de l'intervention féministe en matière de violence faite aux femmes.

Lorsque dans la traite, les femmes sont traitées comme des objets n'ayant aucun droit humain, l'impact de l'exploitation se manifeste sur la capacité d'attachement. Il est difficile d'avoir confiance en soi et de faire confiance aux autres, et il est difficile de croire en un monde juste. La capacité de créer et de maintenir des liens, de se bâtir une identité individuelle et collective saine et stable est affectée. Les victimes de la traite font aussi l'expérience de la négation de leurs droits fondamentaux, en particulier en ce qui a trait à l'égalité, à la sécurité et à la liberté. Le processus de guérison proposé doit donc tenir compte de ce cadre du contexte social complexe et traumatique.

En matière de violence faite aux femmes, les milieux féministes ont toujours tenu à mettre en contexte le vécu des femmes. Il faut ici prendre en considération le contexte de la traite des femmes et des filles, mais aussi le contexte général de la vie des femmes, des inégalités et des lacunes sur le plan social, juridique et économique. Dans un contexte d'intervention féministe, les femmes victimes de la traite apprendront que **ce qu'elles ont vécu a été rendu possible à cause d'un contexte sociétal facilitant l'exploitation et la violence faite aux femmes.**

Recommandations d'actions à prendre

⁴⁶ Lori Haskell et Melanie Randall, « Disrupted Attachments: A Social Context Complex Trauma Framework and the Lives of Aboriginal Peoples in Canada », *Journal of Aboriginal Health*, 2009, p. 48.

Outils

- Mettre en place dans chaque organisme un protocole d'intervention reflétant les meilleures pratiques suggérées (voir Annexe 2, protocole du comté de Simcoe comme modèle à adapter par chaque organisme) pour être en mesure d'offrir du soutien immédiat.
- Installer bien en évidence dans l'agence des affiches⁴⁷ ou des collants afin d'indiquer aux femmes et aux filles prises dans la traite qu'il est possible d'en parler avec l'intervenante (sur le modèle de l'affichage de l'arc-en-ciel indiquant aux personnes LGBTQ2 qu'il est sécuritaire d'aborder le sujet).
- Distribuer dans les hôtels, salons de coiffure, salons de bronzage et de manucure, un feuillet d'information (sur lequel on trouve un numéro de téléphone facile à mémoriser) indiquant aux femmes et aux filles qu'il est possible d'obtenir de l'aide 24/7.
- Élaborer un guide d'information pour les parents afin de leur permettre de déceler si leurs jeunes sont à risque de se faire prendre dans la traite⁴⁸.
- Préparer un guide d'information pour les enseignantes et enseignants des niveaux élémentaires et secondaires (comment déceler, comment aider).

Intervention

- Traiter la traite des femmes pour fins d'exploitation sexuelle différemment des autres formes de traite, puisque les causes et les conséquences diffèrent.
- Offrir de l'hébergement sécuritaire facilement accessible et basé sur l'approche de réduction des méfaits. Cela permettrait aux femmes d'avoir accès à toute la gamme de services et de soutien, y compris pour enlever les tatouages qui les identifient à un gang ou à un proxénète et pour obtenir du transport pour retourner chez elles si elles le veulent.
- Donner accès à des services de consultation juridique gratuits et offrir du soutien pendant le processus de la cour.
- Mettre l'accent sur la qualité de la relation, sur le besoin de créer des relations avec d'autres en plus de combler les besoins de base⁴⁹.

⁴⁷ Le Mouvement contre l'inceste et le viol de Montréal en a un exemple.

⁴⁸ Voir le guide créé par Bailaou Diallo, pour la CLES, 2017.

⁴⁹ Surtout si elles sont dépendantes de l'alcool ou de drogues, voir Gabor Maté, M.D, *In the Realm of Hungry Ghosts*, livre dans lequel l'auteur élabore sa théorie selon laquelle

- Garder le dossier « ouvert », même si la femme manque des rendez-vous.
- Créer des programmes qui permettent d'enseigner aux survivantes des aptitudes de vie : gestion de ses finances (budget, banque, crédit, etc.), consommation et alimentation, etc.
- Améliorer l'accès aux programmes résidentiels de désintoxication pour que les femmes n'aient pas à attendre dans une chambre de motel ou d'hôtel où elles sont à risque.

Sensibilisation

- Programmes visant l'élimination de l'achat de services sexuels.
- Programmes de prévention pour les jeunes du secondaire, basés sur l'expérience des femmes et des filles et portant spécifiquement sur la traite, les facteurs de vulnérabilité, les stratégies de recrutement utilisées, l'hypersexualisation des filles, etc.
- Programme de sensibilisation dans les milieux hôteliers, de la restauration, etc., portant sur la traite, l'exploitation et la prostitution.
- Poursuite des programmes de sensibilisation auprès des services de police afin que l'intervention soit basée sur une approche centrée sur la victime de la traite et non sur la criminalisation ou les infractions en matière d'immigration

Action politique sur la traite des femmes et des filles, la prostitution et la pornographie

- Programmes de sensibilisation des décideurs et décideuses visant les objectifs suivants :
 - La décriminalisation des femmes et des filles prises dans la traite (elles sont des victimes et non des criminelles);
 - La modification des pratiques en matière d'immigration : faciliter l'obtention d'un statut de réfugiée ou de résidence permanente pour les personnes prises dans la traite car si elles étaient déportées, les conséquences pourraient s'avérer graves;
 - Un accès plus facile aux soins de santé et au soutien par l'instauration de programmes adaptés.
- Amélioration du système de protection de l'enfance afin de permettre un soutien sécuritaire aux filles.

l'isolement est à la base des dépendances et qui est fondée sur ses années d'expérience dans le Vancouver East Side.

- Établissement de lieux de refuge sécuritaires pour les femmes et les filles avec le soutien approprié.
- Élaboration de solutions de rechange économiques viables pour les femmes et les filles : lutte contre la pauvreté, accès à des programmes d'éducation, à de la formation en emploi, etc.
- Mise sur pied d'un groupe de démarchage visant à obtenir des changements législatifs quant à l'accès à la pornographie sur Internet, afin que l'accès ne soit permis que sur inscription (comme ce qui se fait au Royaume-Uni).

Conclusion

La traite des femmes et des filles est une problématique de violence contre les femmes qui est présente dans nos communautés. Offrir des services à une fille ou une femme prise dans la traite exige qu'un organisme soit bien préparé à agir dans une situation qui risque d'être complexe sur le plan relationnel, de la sécurité, des besoins de base et à plus long terme.

Si le nombre de femmes et de filles prises dans la traite qui sont accueillies dans les services est encore faible, c'est peut-être parce qu'il est difficile de capter les indices qui permettraient d'engager la conversation à ce sujet, de part et d'autre. Il est donc important que, dès l'accueil, une femme ou une fille sache qu'il est possible d'en parler et qu'elle sera accueillie avec tous les défis que cela représente. Pour ce faire, un organisme doit pouvoir disposer des ressources lui permettant d'assurer un soutien le plus complet possible. Il doit avoir établi des partenariats avec une maison d'hébergement, une clinique juridique, un centre de santé, et autres.

La traite des filles et des femmes ne sera pas résolue sans des changements sociétaux importants, surtout en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. L'éradication de toute forme de discrimination envers les personnes vulnérables et la lutte contre la pauvreté représentent également des changements essentiels.

Mieux comprendre pour pouvoir agir est un premier pas important dans la lutte contre l'exploitation sexuelle. Dans le momentum actuel des dénonciations d'inconduites sexuelles, il est temps d'inclure la marchandisation et la consommation de filles et de femmes parmi ces comportements inacceptables.

Annexe 1 - Questionnaires utilisés

Entrevues CALACS (à adapter pour les conseils scolaires)

- 1- Nom de l'organisme :
- 2- La problématique de la traite des femmes est-elle présente dans votre service?
- 3- À quelle fréquence recevez-vous des femmes prises dans la traite?
Pouvez-vous en estimer le nombre?

	2015-2016	2016-2017
N° de femmes desservies l'an dernier		
Parmi celles-ci, n° de femmes prises dans la traite		

- 4- Si vous tenez des statistiques sur la clientèle, pouvez-vous nous dire qui sont ces femmes?

	En pourcentage (approximatif)
Jeunes	Moins de 18 ans
	18 à 25 ans
	25 à 30 ans
Nées en Ontario français	
Québécoises, Francophones d'autres provinces	
Femmes immigrantes	
Femmes autochtones	
Autres caractéristiques (précisez)	

- 5- Comment se présente la problématique? Par exemple, les femmes arrivent chez nous pour essayer d'échapper à la traite. Elles font partie d'un circuit et nous appellent quand elles passent dans le coin pour avoir du soutien. Elles sont contrôlées par des gangs, etc.
- 6- Y a-t-il des endroits connus de traite dans votre communauté? Y a-t-il des éléments qui favorisent la traite (ville minière, de transit, etc.)?
- 7- À votre connaissance, la police agit-elle sur la question de la traite dans votre communauté?
- 8- Y a-t-il un effort concerté entre les divers organismes pour mettre fin à la traite? Y a-t-il des pratiques exemplaires qui sont utilisées?
- 9- Qu'est-ce que vous êtes en mesure de faire pour ces femmes?
- 10- Autres considérations ou problématiques liées à la traite des femmes que vous aimeriez partager :
- 11- Avez-vous des rapports, des articles à partager concernant la traite des personnes dans votre région?

Entrevues (corps de police)

GRC – PPO – Police de Barrie

I am looking into the issue of human trafficking (HT), particularly the trafficking and sexual exploitation of women and girls, in Ontario and more specifically in Northern Ontario and in Simcoe county.

Do you have any documentation other than what's on your website about HT that you could share with me? New data, etc.?

In your data, is it possible to know the ages of women/girls trafficked, where they come from, what their ethnic origin is? Do you see a lot of Francophone women and girls from Québec, Ontario, other provinces? Immigrant women and girls?

Do you consider HT of women to be a growing phenomenon, or just that we are more aware of it?

What concerns you the most as an officer of the law?

What are the main obstacles you encounter in your work in HT (prosecuting? dealing with victims of HT? identifying perpetrators?)

How does your service work with other services in the community in order to stop trafficking of women and young girls?

What would you consider to be the best practices so far in dealing with this issue?

Annexe 2 - Modèle de protocole d'intervention⁵⁰ dans les cas de traite des femmes et des filles (à adapter)

****En cas d'urgence, faire le 911****

Réponse immédiate

Nous pouvons t'offrir du soutien (ou nous connaissons un organisme qui le peut).

Nous ne partageons pas d'informations à moins qu'il ne s'agisse de situations concernant un enfant en danger, ta sécurité immédiate ou celle d'autres personnes.

Services aux victimes 1.800.xx

Maison d'hébergement 1.800.xx

Services offerts

- Besoins de base (vêtements, nourriture, aide à obtenir l'aide sociale, etc.)
- Transport à un endroit sécuritaire de son choix
- Jusqu'à six mois en résidence
- Service de counseling : violence du partenaire, agressions sexuelles
- Accès à des ressources autochtones
- Appui transitoire et soutien au logement
- Aide à obtenir des documents officiels (carte santé, passeport, etc.)
- Enlèvement de tatouages
- Soutien relatif aux dépendants (incluant animaux)
- Planification de sécurité
- Aide à obtenir des soins médicaux
- Soutien dans les rapports avec la police, les Services d'aide aux victimes, l'aide juridique
- Aiguillage vers d'autres programmes
- (Ajouter)

Milieu résidentiel

Nous avons un lit pour toi.

Tu peux partir quand tu veux.

Nous ne t'empêchons pas de consommer.

Nous ne partageons pas d'informations à moins qu'il ne s'agisse d'un enfant en danger, ta sécurité immédiate ou celle d'autres personnes.

Services en anglais

Services juridiques

Clinique de santé

⁵⁰ Basé sur le protocole élaboré par le Simcoe County First Response Committee on Human Trafficking.

Bibliographie

ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2016). *Mémoire : la traite des personnes*.

ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA (AFAC) :

- « Exploitation sexuelle et traite des filles et des femmes autochtones : Revue de la littérature et entrevues auprès d'intervenants clés, Rapport final » (2014). Pour le groupe de travail de la Fondation canadienne des femmes sur la traite des filles et des femmes au Canada.
<https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/2014-NWAC-Sexual-Exploitation-and-HumanTrafficking-Report-FR.pdf>
- « Why are so many First Nations, Inuit and Metis Women and Girls criminalized? » Fiche d'information.
<https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/05/Youth-Focus-Part-2.pdf>

BARRETT, N. A. (2010). « An exploration of promising practices in response to human trafficking in Canada », *International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy*, Vancouver, British Columbia.

BRILLON, Pascale, Ph. D. (2017). *Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique, Guide à l'intention des thérapeutes*, Les éditions Québec-Livres.

COTTON, Ann, Melissa FARLEY, Jacqueline LYNNE, *et al.* (2004). « Prostitution and Trafficking in Nine Countries : An Update on Violence and Posttraumatic Stress Disorder », *Journal of Trauma Practice*, Vol. 2, n^{os} 3-4, p. 33-74. <http://www.prostitutionresearch.com/pdf/Prostitutionin9Countries.pdf>

DAY, Shelagh (2008). *La prostitution, une violation des droits humains des femmes pauvres*, AOcVF, Ottawa.

DIALLO, Bailaou (2017). *S'outiller pour mieux comprendre, Guide d'information destiné aux proches des victimes d'exploitation sexuelle*, Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), Montréal.

FARLEY, M., J. LYNNE et A. COTTON (2005). « Prostitution in Vancouver: Violence and the colonization of First Nations women », *Transcultural Psychiatry*, Vol. 42, n° 2, p. 242-271.

FONDATION CANADIENNE DES FEMMES (2014). « C'EST ASSEZ. Mettons fin à la traite sexuelle au Canada », Rapport du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle au Canada.

GHAJ, Dharam (2003). « Travail décent: concept et indicateurs », *Revue internationale du Travail*, vol. 142, n° 2.

<http://ilo.org/public/french/revue/download/pdf/ghai.pdf>

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO :

- Stratégie ontarienne pour mettre fin à la traite des personnes, Ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC), en collaboration avec la Direction générale de la Condition féminine de l'Ontario et autres.
<http://www.mcscs.gov.on.ca/fr/mcscs/programs/humantrafficking/index.aspx>
- https://news.ontario.ca/owd/fr/2016/06/ontario-prend-des-mesures-pour-mettre-fin-a-la-traite-des-personnes.html?_ga=2.18030969.1543362204.1509114606-1631405452.1509114606
- <https://news.ontario.ca/owd/fr/2017/02/renforcement-des-lois-ontariennes-relatives-a-la-traite-des-personnes.html>

GOUVERNEMENT DU CANADA :

- Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes, Sécurité publique Canada.
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-ctn-pln-cmbt/index-fr.aspx>
- <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-ctn-pln-cmbt/index-fr.aspx#s01a>
- <https://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14641-fra.htm>

GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :

- *Trauma-Informed Practice Guide* (2013). BC Provincial Mental Health and Substance Use Planning Council in consultation with researchers, practitioners and health system planners across British Columbia.
http://bccewh.bc.ca/wp-content/uploads/2012/05/2013_TIP-Guide.pdf
<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/criminal-justice/victims-of-crime/human-trafficking/human-trafficking-training>

HASKELL, Lori, et Melanie RANDALL (2009). « Disrupted Attachments: A Social Context Complex Trauma Framework and the Lives of Aboriginal Peoples in Canada », *Journal of Aboriginal Health*, Vol. 5, n° 3, p. 48-99.

LAMONT, Ève (2010). *Le plus vieux mensonge du monde*, vidéo réalisée pour la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), Montréal.

Les traumatismes, Manuel sur les traumatismes, Deuxième édition (2013). Klinic Community Health Centre.
http://trauma-informed.ca/wp-content/uploads/2013/10/Trauma-informed_Toolkit_fr_revised.pdf

MATÉ, Gabor (2009). *In the Realm of Hungry Ghosts: Close Encounters with Addiction*, Knopf Canada, 480 p.

MENSALES, Josée, Diane VEILLETTE et Guillaume CORBEIL (2015). *Pour l'amour de mon pimp... Six survivantes de la prostitution se racontent*, Projet Les Survivantes, Service de police de la Ville de Montréal, Les Éditions Publistar.

NATIONS UNIES :

- Protocole additionnel à la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (2000). Nations Unies.
http://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf
- UNODC (2016). *Global Report on Trafficking in Persons*, United Nations publication, Sales No. E.16.IV.6.

https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2016_Global_Report_on_Trafficking_in_Persons.pdf

RADIO-CANADA, « Traite de personnes : les femmes autochtones sont les plus à risque », 21 février 2017.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1018160/traite-personne-north-bay-lancement-campagne-sensibilisation-autochtones>

RICCI, Sandrine, Lyne KURTZMAN et Marie-Andrée ROY (2012). Synthèse du rapport « La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle : entre le déni et l'invisibilité », Institut de recherches et d'études féministes, Université du Québec à Montréal, 23 p.

SITE SISYPHE :

- BAPTIE, Trisha, « "Travailleuse du sexe?" Connais pas! », 26 avril 2009.
<http://sisyphe.org/spip.php?article3289>
- ANGEL, K., « Prostitution – Le mythe du "bon client" », 10 février 2012.
<http://sisyphe.org/spip.php?article4110>
- GONZALEZ, Olga L., « À Bogota, des femmes prostituées témoignent : "Aucune d'entre nous ne veut être prostituée" », 12 janvier 2016. <http://sisyphe.org/spip.php?article5191>
- ANONYME, « Prostitution – "Il est complètement erroné de supposer les maisons closes à l'abri de la violence" » (une ex-prostituée), 14 avril 2012.
<http://sisyphe.org/spip.php?article4164>

Autres sites consultés :

CATI – Coalition Assisting Trafficked Individuals

<http://catilondon.ca/vulnerability-to-human-trafficking/>

COVENANT HOUSE, Un hébergement pour les jeunes sans-abri, incluant ceux et celles prises dans la prostitution et la traite. Tél. 1-800-435-7308.

<http://www.covenanthousetoronto.ca/homeless-youth/Sex-Trafficking>

FREE THE SLAVES, USA

<https://www.freetheslaves.net/about-slavery/slavery-today/>